

COMPOSITION DU DOSSIER DE LOCATION

Titulaire d'un C.D.I hors période d'essai	Profession libérale ou Dirigeant d'une société	Retraités/autres pensionnés	Etudiant / Apprenti
Une pièce justificative d'identité en cours de validité :			
Carte nationale d'identité OU Passeport	Carte nationale d'identité OU Passeport	Carte nationale d'identité OU Passeport	Carte nationale d'identité OU Passeport
Une seule pièce justificative de domicile :			
3 dernières quittances de loyer OU Attestation sur l'honneur d'hébergement OU Dernier avis de taxe foncière	3 dernières quittances de loyer OU Attestation sur l'honneur d'hébergement OU Dernier avis de taxe foncière	3 dernières quittances de loyer OU Attestation sur l'honneur d'hébergement OU Dernier avis de taxe foncière	3 dernières quittances de loyer OU Attestation sur l'honneur d'hébergement OU Dernier avis de taxe foncière
Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles :			
Contrat de travail OU Attestation d'emploi de moins d'un mois	L'extrait K ou Kbis du registre du commerce et des sociétés OU La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale		Carte d'étudiant OU Certificat de scolarité
Un ou plusieurs documents attestant des ressources :			
Le dernier avis d'imposition + Trois derniers bulletins de salaires	Le dernier avis d'imposition + Les deux derniers bilans OU Une attestation de ressources pour l'exercice en cours	Le dernier avis d'imposition + Justificatif de versement des indemnités retraites	

La copie de votre dossier complet ainsi que la fiche de renseignements remplies devront être remises pour que votre demande soit étudiée.

Les mêmes documents sont à fournir par le candidat locataire et sa caution solidaire éventuelle.

Tout candidat locataire étudiant/apprenti devra obligatoirement présenter son dossier avec une caution solidaire.

Les documents originaux devront être présentés au plus tard le jour de la signature du bail.

Rappel : Toute présentation de faux documents fera l'objet d'une plainte auprès des autorités.

L'article 441-7 du Code pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Appartement/Maison/Local sélectionné

Nbre de pièces _____ Prix/loyer _____

	Locataire 1	Locataire 2	Garant
Nom	_____	_____	_____
Prénom	_____	_____	_____
Date de naissance	_____	_____	_____
Nationalité	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____
Mail	_____	_____	_____
Adresse	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Situation de famille	_____	_____	_____
Nombre d'enfant à charge	_____	_____	_____
Pension alimentaire mensuelle	_____	_____	_____
Mensualité prêt en cours	_____	_____	_____
Employeur	_____	_____	_____
Adresse	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____
Date embauche	_____	_____	_____
Type contrat	_____	_____	_____
Revenu mensuel net	_____	_____	_____
DATE			
Signatures			